Envoyé en préfecture le 17/08/2026
Reçu en préfecture le 17/08/2026
Publié le
ID : 022-212200398-20260805-D34_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de SAINT BRIEUC
Mairie de LA CHEZE
(22210)
Tél. : 02.96.26.70.99
Email : mairie@lacheze.bzh

Délibération n° 34/2026

Date de convocation :
29 juillet 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 5 août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **12 –** Présents : **8 –** Votants : **10**

Etaient présents : Mme HOLLEBECQ Marie-Gwénola, Mme HOCINE Corinne, M. LEVEAU Karl, Mme QUERO Christelle, M. PELLAN Benjamin, Mme BEAUVIN Isabelle, M. RAULT Sébastien, M. TREZERES Christophe

Absents excusés et dépôts de pouvoir : Mme FERRER-HOLLEBEBCQ Véronique donne procuration à Mme HOLLEBECQ Marie-Gwénola ; Mme DAGUISE Adeline donne procuration à Mme HOCINE Corinne
Absent : M. BEAUVIN Grégory, M. Le Vigoureux Sébastien

D34-2026 : Approbation de la convention pour maintenir les populations de chauves-souris au niveau du château de La Chèze

Des chauves-souris ont été identifiées dans les vestiges du château médiéval de La Chèze, ce qui constitue un patrimoine naturel remarquable.

Toutes protégées à cause du dramatique déclin de leurs populations au cours de la seconde moitié du XXème siècle, les différentes espèces de chauves-souris font désormais l'objet de l'attention des scientifiques et naturalistes du Groupe Mammalogique Breton (GMB : l'association régionale d'étude et de protection des mammifères sauvages) et de mesures de conservation pour protéger ces animaux fragiles et vulnérables.

Neuf espèces différentes (22 sont connues en Bretagne) ont pour le moment été recensées dans le château comme le Grand rhinolophe, le Murin de Daubenton ou l'Oreillard gris par exemple.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention avec le Groupe Mammalogique Breton (GMB) pour que les chauves-souris de La Chèze puissent continuer à trouver un refuge sûr et tranquille au sein du château médiéval de La Chèze. Le souterrain est l'espace qui présente le potentiel le plus intéressant pour les chauves-souris, mais il n'est pas sécurisé que ce soit pour éviter le dérangement des chauves-souris comme pour éviter que les promeneurs pénètrent dans ce passage et assurer leur sécurité. Il sera donc nécessaire d'envisager la pose de grilles pour sécuriser le souterrain.

La durée de la convention est de dix ans. Le Groupe Mammalogique Breton est venu inventorier les chauves-souris à La Chèze le 19 janvier 2026. Ce sera le point 0 pour vérifier l'évolution de la population de chauves-souris.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant que la commune de La Chèze, dans le cadre de la protection de l'environnement, s'assure de la mise en valeur des sites naturels remarquables,
Considérant que la convention en annexe vise à établir les rôles et engagements de chacun dans la gestion du gîte,

Envoyé en préfecture le 17/08/2026
Reçu en préfecture le 17/08/2026
Publié le
ID : 022-212200398-20260805-D34_2026-DE

Considérant qu'à travers cette convention, la commune de La Chèze s'engage à permettre l'accès au GMB pour le suivi scientifique du gîte et à ne pas entrer dans le gîte aux périodes sensibles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Groupe Mammalogique Breton (GMB) relative à la gestion du gîte à chauve-souris et la commune de La Chèze
- D'autoriser Madame Le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes
- D'autoriser Madame Le Maire à accomplir l'ensemble des formalités utiles à la bonne exécution de ce partenariat

Pour copie conforme,
Le Maire,
Mme Marie-Gwénola HOLLEBECQ

Le secrétaire de séance,
M. TREZERES Christophe